

Pannes d'INFORMATION ? L'affaire de la mort du petit Mohamed

Sortie du métro « Trinité » lundi 5 janvier, il fait froid, il neige dru. Je suis encombrée par mon cartable et mon ordinateur. Courte pause sous l'auvent d'un magasin pour fermer mon manteau et ouvrir mon parapluie. Une femme parle au téléphone, un de ces téléphones mobiles

dans lequel chacun clame sa vie privée sans se soucier qui écoute. Elle explique à son correspondant qu'elle n'est pas sortie la veille parce qu'elle avait peur d'être prise à partie. Son correspondant semblant ne pas comprendre, elle ajoute : « tu sais ceux qui ont brûlé des voitures et éventré des magasins. Ce sont les Israéliens qui manifestaient ». J'ai voulu lui expliquer que les « Israéliens » n'avaient rien à voir avec ces violences, mais elle s'était déjà éloignée.

Une anecdote parmi d'autres mais qui témoigne des effets d'une information pléthorique, où les images succèdent aux images qui succèdent aux commentaires, qui succèdent aux déclarations, qui succèdent aux manifestations, qui succèdent aux gesticulations diplomatiques... Les uns et les autres se superposant dans la tête de spectateurs distraits par ce qu'ils ont dans leur assiette ou par leurs propres préoccupations, trop peu intéressés par les événements pour faire le tri dans cette overdose d'images.

Anne Lifschitz Krams

Chargée de recherches au CNRS, auteur, entre autres, de *La naturalisation des Juifs en France au XIX^e siècle*.

Le choix de l'intégration.

Paris, CNRS Editions, 2002.

A l'opposé du trop plein d'images et de discours concernant ce petit coin du monde, certains événements sont volontairement ou involontairement ignorés. Ainsi, alors même qu'Israël décidait de répliquer à Gaza, on apprenait par un bandeau furtif passant en bas de nos écrans que les Turcs bombardaient les Kurdes d'Irak. Ce bombardement n'était d'ailleurs que l'un parmi des dizaines d'autres identiques atteignant ponts ou écoles dans cette zone¹.

Aucun média n'a commenté l'information, aucun n'a planté ses caméras à la frontière turque pour regarder de loin les fumées provoquées par l'attaque, aucun n'a diffusé en boucle les images de destruction diffusées par les Kurdes, et pas la moindre information sur le nombre des morts causés par ces bombardements ni sur le nombre ou le type des bombes larguées. Par contre le gouvernement turc a protesté... contre les bombardements israéliens, et on a manifesté en Turquie... contre Israël.

Dans la nuit du 5 janvier, un autre titre de bas d'écran informait que cette fois Turcs et Iraniens bombardaient de concert les Kurdes d'Irak². Combien de morts dans ces bombardements ? Comment vivent les Kurdes sous ces bombardements ? On ne le saura pas. Si quelque caméra a saisi des images de ces bombardements, aucun média chez nous n'a repris ou développé l'information.

En Iran, comme en Turquie, comme dans nos rues, et parfois jusque dans les débats proposés par nos télévisions publiques avec quelques unes de nos grandes consciences, on pourra sans remord appeler à haïr l'unique « criminel de guerre » (quand ce n'est pas le « criminel contre l'Humanité »³)... Israël. Et sur les forums Internet d'affirmer sans rire qu'Ahmadinejad vaut mieux que les dirigeants israéliens car « *lui au moins ne tue personne* ».

La Guerre des images : une question de « foi ».

La liste est longue des conflits oubliés parce que sans images, se déroulant loin ou parfois près de nous dont les morts – certains même tués par nos propres soldats – n'intéressent à peu près personne et surtout pas ces « promoteurs du samedi » – pour reprendre une expression de Mohamed Sifaoui⁴ – qui se donnent bonne conscience⁵ en haïssant un pays « qu'ils aiment haïr ». Dans le grand marché des informations à éditer ou à éviter, les médias français ont pour la plupart et pendant longtemps mis au rang des seconds les controverses qui entouraient le reportage de Charles Enderlin diffusé par le journal de *France 2* le 30 septembre 2000. Ce reportage montrait, nous disait-il, la mort « en direct » d'un enfant palestinien dans les bras de son père, « cibles de tirs venus des positions israéliennes ». Au moins jusqu'à la plainte déposée en 2004 par la chaîne nationale – et son correspondant Charles Enderlin – à l'encontre de Philippe Karsenty, directeur de l'agence de notation des médias *Media-rating*. Les

images de ce reportage avaient pourtant rapidement fait le tour du monde servant à justifier des crimes dans des lieux éloignés du champ de bataille – comme l’assassinat de Daniel Pearl – ou sur place comme le lynchage de deux soldats israéliens à Ramallah. Dans les territoires palestiniens, l’image était et est toujours apposée sur tous les murs pour galvaniser les vocations terroristes, ailleurs – y compris en France – elle figure souvent en tête des manifestations pour témoigner de la « barbarie » des Israéliens, et elle a suscité quelques actes antisémites⁶. Pourquoi alors aucune répercussion dans les médias des débats qui faisaient rage sur Internet ?

Car cette transformation de l’image en symbole a incité très vite quelques sceptiques à disséquer le reportage pour le mettre en doute, ou du moins mettre en doute le commentaire qui l’accompagnait. Mais tandis que sur les forums Internet, puis dans les blogs la polémique enflait, les « sceptiques » ont été classés, sans autre examen de leurs arguments, comme « extrémistes sionistes », voire « extrémistes juifs » et leurs démonstrations mises au rebut.

Ces dernières années pourtant, il n’est pas rare que les blogueurs aient mis à jour des impostures médiatiques, particulièrement dans le conflit moyen-oriental. On se souvient que *Reuters* a licencié, après la guerre de 2006 contre le Hezbollah, un photographe qui travaillait depuis plus de dix ans pour l’agence et supprimé de ses archives 920 clichés pris par lui : quelques unes de ses photos avaient été falsifiées pour donner une image plus destructrice des attaques israéliennes sur le Liban et cela jetait le doute sur toute sa production. Dans un autre cas, des blogueurs ont même démontré à l’aide d’une photo prise par *l’Associated Press* qu’un document de *Reuters* avait été entièrement mis en scène. De nombreux blogs se sont spécialisés dans le « démontage » des mises en scène médiatiques s’agissant d’un conflit asymétrique où une supériorité dans la guerre des images compense largement un moindre armement militaire. Une guerre des images dénoncée aussi par le film de Jacques Tarnero et Philippe Bensoussan « *Décryptage* »⁷. Le 5 janvier 2009, ce sont encore des blogueurs qui ont éventé la mystification. Le journal de *France 2* – pour illustrer les événements de Gaza – propose quelques secondes d’images d’horreur récupérées sur Internet. Il s’agissait en fait d’une vidéo de 2005 montrant le carnage dû à l’explosion accidentelle d’un camion d’armes du Hamas. C’était bien à Gaza, mais au cours d’un défilé organisé pour célébrer le départ des Israéliens ! Dès le lendemain les responsables de la chaîne – ne pouvant contester l’évidence – s’excusent. D’abord par la voix d’Etienne Leenhardt (directeur adjoint de l’information). Au cours du journal Elise Lucet renouvelle ces excuses : « *il s’agit en fait d’images tournées, toujours dans la bande de Gaza, mais en 2005.* » mais sans faire allusion aux circonstances dans lesquelles ces images ont été tournées.

Les précisions d'Arlette Chabot, directrice de l'information, sont particulièrement révélatrices⁸. Après avoir indiqué : « *pour éviter que la polémique enfle, et que l'on soit accusé de ne pas reconnaître nos fautes, nous avons préféré présenter des excuses* » (allusion à l'affaire al-Dura ?), elle poursuit : « *Dans ce cas, c'est un manque de vérification des sources. Nous ne nous sommes pas vraiment posé de question car ces images étaient diffusées sur un grand nombre de chaînes de télévision arabes* » et elle ajoute sans réaliser la contradiction : « *Lorsque nous n'avons pas pu identifier l'origine des images et vérifier les conditions de tournage, nous ne les utilisons pas* ». Si l'on traduit : lorsque les images sont en provenance des télévisions arabes, la connaissance de la source vaut vérification ! Ce surprenant vote de « confiance » – qui s'accompagne bien souvent en miroir d'une défiance envers les informations en provenance d'Israël – éclaire l'information qui nous est proposée concernant le conflit du Moyen-Orient. Cette confiance de principe que l'on pourrait qualifier d'« idéologique » en des sources pourtant jamais contrôlées – mais dont on n'a pas le choix – justifie le refus d'enquêter sur les arguments des détracteurs du reportage, c'est sur elle que repose la plaidoirie de la chaîne dans le procès : confiance en Talal Abou Rahma, le caméraman palestinien qui a pris les images, confiance en Charles Enderlin spécialiste incontesté de la région à la réputation internationale.

Une « foi » qui ne touche d'ailleurs pas que *France 2*. Dans les dépêches de l'*AFP*, les informations de source palestinienne sont données en titre et sur un mode affirmatif (sans d'ailleurs prendre toujours la peine d'indiquer la source), tandis que les éventuels démentis israéliens suivent au conditionnel et ne passent jamais sur les bandeaux déroulant des chaînes d'information. Confiance aussi plaidée au procès en première instance quand Charles Enderlin ne se présente même pas et que son avocat ne dépose aucune autre pièce que sa « réputation ».

C'est ce que note Stéphane Durand-Souffland dans *Le Figaro* du 16 septembre 2006, l'un des seuls journaux à proposer un compte rendu du procès avant le verdict. Le journaliste, s'attend manifestement à une relaxe, il explique que l'accusé a fourni de nombreuses pièces au dossier et plusieurs témoins, par contre l'avocate de Charles Enderlin « *semble avoir pris un risque en ne faisant citer aucun témoin, en ne cherchant pas, curieusement, à déstabiliser ceux du prévenu, et en n'ayant pas jugé utile de faire visionner les fameuses 27 minutes, clé de voûte de la démonstration controversée de Média-Ratings. Le procureur, Sandrine Alimi-Uzan, lui en fait d'ailleurs expressément le reproche – « la production des rushes à l'audience aurait été une pièce maîtresse* ». Le parquet est en revanche sensible à la démarche du prévenu qui présente « *des preuves relativement convaincantes* » au terme d'une enquête « *ni bâclée ni partielle* ». Enfin, « *le contexte autorise une*

certaine liberté de ton ». Le procès se soldera par une condamnation : la tactique a fonctionné.

Foi aussi des signataires de la pétition de soutien qui fait suite au jugement en appel. La plupart n'avaient ni suivi l'affaire et le procès, ni vu les rushs déséqués au cours de la procédure, ni lu ses attendus. Le nom de Charles Enderlin leur a suffi pour serrer les rangs autour de lui.

La politique de communication de Charles Enderlin et de France 2

Pourtant, depuis septembre 2000, *France2* et Charles Enderlin multiplient les contradictions dans leur communication. Quand le reportage de Charles Enderlin est remis en cause, ni la chaîne ni les autres médias ne jugeront utile de faire ne serait-ce qu'une enquête sur la fiabilité du caméraman palestinien qui a transmis ces images⁹. Ils ont le 27 novembre 2000 fait état de l'enquête du général Samia¹⁰ mettant en doute la possibilité que les tirs aient été israéliens, sans juger utile une contre-enquête. Ils ont généralement traité par le mépris toutes les contre-enquêtes. *France 2* refusera toujours de diffuser le documentaire de la journaliste allemande Esther Shapira¹¹. Gérard Huber¹² sera désigné au mieux comme un illuminé, au pire comme un négationniste. L'agence de presse *Metula* est renvoyée à son « sionisme ». *France 2* et Charles Enderlin profiteront d'un article, il est vrai réclamant la démission du journaliste et d'Arlette Chabot, publié en novembre 2004 sur le site *media-rating*¹³ pour passer à l'attaque et porter plainte contre le responsable de ce site. Plainte annoncée le 19 novembre lors d'une conférence de presse. Entre temps, ils avaient – pour couper court au débat ? – autorisé Luc Rosenzweig, ex-journaliste à *Libération* et du *Monde* et quelques autres triés sur le volet à visionner les rushs du reportage. De ce moment, Charles Enderlin et Arlette Chabot alternent alors les déclarations contradictoires.

Sur une radio, cette dernière affirme : « on ne pourra jamais savoir d'où venaient les tirs ». Elle répète encore dans sa conférence de presse du 18 novembre 2004 : « *Je ne sais pas qui a tiré, je ne me prononce pas sur cette question, a-t-elle expliqué. De toute façon, ce n'est pas à France 2 de faire cette enquête, c'est à l'armée israélienne.* »¹⁴. En octobre 2000, Charles Enderlin affirme à *Télérama* : que les images non présentées aux téléspectateurs montraient "l'agonie de l'enfant". Mis devant l'absence d'images d'agonie, il n'en démord pas et répond le 19 novembre 2004¹⁵, toujours dans *Télérama* : « *L'agonie, c'est toute la scène de la fusillade. On n'a pas tout montré. En plus, passer toute la scène aurait déséquilibré le reportage. Dans le même sujet, j'avais aussi des images de soldats israéliens blessés et de manifestations à Hébron* »¹⁶. Pourtant il reconnaît implicitement qu'il a pour le moins extrapolé quand en réponse à l'article de Daniel Leconte et Denis Jean-

bar (voir ci-dessous), il affirme dans le *Figaro* : « pour moi, l'image correspondait à la réalité de la situation non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie ». Comme s'il n'avait pas fait cette déclaration, Charles Enderlin continue aujourd'hui sur son Blog à soutenir sa version première.

Le caméraman qui a filmé la scène a lui aussi et sous serment changé à plusieurs reprises sa version. Trois jours après les faits, le 3 octobre, alors que la polémique n'avait pas encore commencé, Talal Abou Rahma éprouve le besoin pressant d'aller faire une déposition sous serment devant l'avocat le plus réputé de Gaza, membre de la FIDH. C'est sous serment qu'il affirme : « J'ai passé environ 27 minutes à filmer l'incident qui a duré 45 minutes » et « Ainsi, logiquement et naturellement, ma longue expérience à couvrir des événements chauds et des affrontements violents, et ma capacité à distinguer le son des balles, je peux confirmer que l'enfant a été abattu, intentionnellement et de sang froid ». Mais le 22 octobre 2004, Didier Epelbaum¹⁷ affirme devant plusieurs journalistes venus visionner les rushes : « Tu sais bien que Talal est revenu sur son témoignage, qu'il s'est rétracté. Il avait agi sous la pression, il a été pris au dépourvu... ». Et pour cause : il n'y a pas 27 minutes consacrés à l'incident sur le film, et les positions israéliennes sont loin d'être les seules d'où pouvaient provenir les tirs. Charles Enderlin, quant à lui, dans le numéro de *Télérama* déjà cité qualifiait cette déclaration sous serment « d'interview donnée à une ONG non reconnue par l'ONU » ! Pourtant en février 2005, la directrice de la communication de *France 2*, affirme dans un entretien paru en anglais sur le site *CNSnews* que la chaîne et le caméraman maintiennent leur version. La chaîne continue aujourd'hui à lui affirmer son soutien inconditionnel. Il travaille toujours avec Charles Enderlin.

On ne peut parler de la communication de *France 2* sans évoquer la manière dont le verdict de la Cour d'appel est annoncé sur *France 2* par David Pujadas le 21 mai 2008 : « Retour sur une image : celle du petit Mohammed al-Dura. C'était en septembre 2000. La scène avait été filmée par *France 2*. Accusée de manipulation, la chaîne avait porté plainte pour diffamation et obtenu gain de cause en première instance. Aujourd'hui, la cour d'appel de Paris a reconnu la diffamation, mais elle a accordé le bénéfice de la bonne foi à l'auteur de ces propos diffamatoires. *France 2* a décidé de se pourvoir en cassation. »

Ajoutons au tableau la réponse faite par Gérard Grizbec¹⁸ en octobre 2008 à un article de Pierre-André Taguieff¹⁹ publié dans la Revue *Le meilleur des mondes*. Le procès en appel a été jugé, le verdict publié en mai. En juin 2008 le *Nouvel Observateur* a publié une pétition – signée entre autres par la presque totalité de la rédaction de *France 2* et de *France 3* ainsi que par bon nombre d'associations de journalistes – qui oppose Charles Enderlin, « un journaliste connu pour son sérieux » à ses accusateurs « haineux ». Cette pétition considère le verdict

comme « un droit de diffamer » des journalistes. C'est dans ce contexte que Gérard Grizbec s'en prend à la fois à « la litanie de mensonges entendus depuis des années » et à une formulation comme « le lobby des intouchables » visant les journalistes. Dans cette défense en règle il reprend des arguments que même Charles Enderlin et Arlette Chabot ont abandonnés. Pour ne relever que ces deux faits, quand l'arrêt de la Cour d'appel souligne que « Charles Enderlin a reconnu que le film qui a fait le tour du monde en entraînant des violences sans précédent dans toute la région ne correspondait peut-être pas au commentaire qu'il avait donné », Gérard Grizbec affirme imperturbablement : « l'enfant a bien été tué, le père blessé, dans l'angle de tir de l'armée israélienne. » et il continue à prétendre contre toute vérité que l'armée israélienne a confirmé cette version. De même, quand l'arrêt de la Cour d'appel répercute à plusieurs reprises le chiffre de 27 minutes de rushes – chiffre donné sous serment par le caméraman Talal Abou Rahma – et alors que l'AFP dans son compte rendu du procès signale que « Alors que la Cour s'attendait à voir 27 minutes de rushes, *France 2* n'en a présenté mercredi que 18 minutes, assurant que le reste avait été détruit car il ne concernait pas l'épisode incriminé »²⁰, Gérard Grizbec continue à prétendre qu'« En fait, il n'y a que 18 minutes de tournage et non 27 ». Et ne parlons pas des raisons qu'il donne à la diffusion gratuite des images qui serait due selon lui à l'existence d'une banque d'image partagée²¹. Gérard Grizbec a-t-il rédigé cette réponse seul ou en accord avec sa direction ? Difficile de le savoir.

L'ombre d'un doute

Après la conférence de presse d'Arlette Chabot du 18 novembre 2004 – provoquée entre autres par l'intervention à la Chambre d'un député UMP (Roland Blum) – et son dépôt de plainte contre Philippe Karsenty, les plumes se délient curieusement. Plusieurs journalistes font ouvertement part de leurs doutes et s'interrogent sur le refus de *France 2* de produire les rushes : C'est Yvan Rioufol qui par deux fois fait allusion dans sa tribune du *Figaro* à l'affaire, le 19 novembre 2004 puis le 20 mai 2005 quand il compare les rapides excuses de *Newsweek* dans une autre affaire au refus d'explications de *France 2*. C'est Paul François Paoli qui dans le *Télégramme* (de Brest) du 19 décembre 2004 explique que l'affaire « est révélatrice d'un certain malaise », posant la question « quand cesse-t-on d'être un journaliste pour devenir un militant », pour conclure : « dans tous les cas, il n'est pas sur qu'attaquer en justice ceux qui contestent de manière outrancière le travail d'un journaliste soit la meilleure solution ». Même Daniel Psenny dans le *Monde* daté du 20 novembre donne la parole à Luc Rosenzweig qui évoque les mensonges de Charles Enderlin.

La publication en janvier 2005 dans le *Figaro* d'une tribune de Denis Jeambar et Daniel Leconte, deux journalistes incontestés qui ont visionné les rushs du reportage et en sont troublés – même s'ils prennent leurs distances avec ceux qui les ont contacté au départ – devrait entrouvrir un peu plus les vannes. Et de fait, les deux journalistes seront reçus sur la fréquence juive²². Le 3 février, Jacques Bertoin publie – presque seul en son genre – dans *Jeune Afrique* un article très complet exposant les arguments des contradicteurs de Charles Enderlin. Et surtout Elisabeth Levy – qui n'a pas eu accès aux rushs – reçoit le 26 février Daniel Leconte sur *France Culture* dans son émission « Le premier pouvoir ». Pourtant très vite le silence retombe. Et quand le 14 septembre 2005 le représentant du *Figaro* au Moyen Orient, Patrick Saint Paul, traite de l'évacuation de Gaza par les Israéliens il n'hésite pas une seconde, parlant d'un paysan palestinien : « Ses 25 vaches ont été tuées début octobre 2000, par des gaz lacrymogènes israéliens, le jour de la mort du petit Mohammed al-Doura, mort sous les balles israéliennes »²³.

Il retombe jusqu'à l'approche du verdict et à cet article du *Figaro* du 16 septembre 2006 dans lequel Stéphane Durand-Souffland prévient ses lecteurs : « si l'on peut diffamer sans mentir, l'on peut aussi bénéficier d'une relaxe sans, pour autant, dire forcément la vérité. Surtout la vérité historique ». Et c'est dans la quasi indifférence des médias – qui au mieux l'annonceront dans un entrefilet – que le 19 octobre 2006, le tribunal correctionnel de Paris rend son jugement de diffamation. Seul un bref article de Pascale Robert-Diard du *Monde* relate le jugement à des lecteurs qui n'avaient été que peu informés de l'affaire par leur journal préféré.

Le verdict en appel de mai 2008 relance semble-t-il un « permis de douter » pour reprendre le titre de l'article du *Monde* du 25 mai 2008. Et dans le *Figaro* du 1^{er} juillet 2008, c'est encore Stéphane Durand-Souffland avec cette fois Alain Barluet qui interroge dans un article qui reste malgré tout très en retrait par rapport à la thèse Karsenty : « Bavure militaire tragique ou manipulation anti-israélienne ? La polémique sur ces images emblématiques de l'intifada trouvera-t-elle un jour son épilogue ? ».

Marianne du 7 au 13 juin 2008 publie un commentaire de son chroniqueur habituel – depuis qu'il n'est plus ambassadeur – Elie Barnavi. Commentaire très critique envers les médias : « que s'est-il vraiment passé, ce tragique 30 septembre, au carrefour de Netzarim ? Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est que l'on est en droit de se poser des questions déplaisantes, et que celles-ci méritent une réponse honnête. Or, la presse française a été, là-dessus, d'une totale discrétion. (...) A qui la faute de cette omerta ? A l'esprit de corps, pardieu. Charles Enderlin est un journaliste chevronné et respectable ; or, un tel journaliste ne saurait manquer aux règles élémentaires de la pro-

fession ; donc, Charles Enderlin n'a pas fauté. ». Mais l'article est publié sous la rubrique « Ils ne pensent pas forcément comme nous ».

Le site internet du journal reprend aussi un article de David Martin-Castelnau publié sur le site « Causeur » qui conclut « Retour à la case départ, donc : ceux qui prétendent que le film de la mort du « petit Mohammed Al Doura », tourné par un Palestinien, relève de la propagande, voire de la mise en scène, ne sont donc ni des maboules, ni des ordures. La décision de la Cour d'Appel de Paris est, sur ce point, catégorique : les arguments de Philippe Karsenty méritent d'être examinés. Et doivent l'être.

(...) Les dirigeants de France 2 devraient estimer que le temps est venu d'accepter un débat contradictoire au sujet de cette affaire, qui a eu des conséquences épouvantables. Mieux : France 2 pourrait prendre l'initiative de rendre accessible l'intégralité des « rushes » en ligne, pour que chacun puisse se faire une opinion concrète.

Il faut désormais nous éclairer : tel est le sens de la décision de la Cour d'Appel de Paris. L'affaire Al Doura, décidément, n'est pas close. »

De fait, les rushes, tels qu'ils ont été visionnés par la Cour sont aujourd'hui accessibles à tous sur Internet.

Rumeurs et chasse aux sorcières

Le doute est cependant loin de faire l'unanimité. La réaction de la grande presse est à l'image de la communication de France 2 : chaotique. Entre 2000 et 2004, la polémique enfle sur Internet, dans le même temps, le silence des grands médias français est si assourdissant que des associations de journalistes étrangers s'en étonnent²⁴. Dans ce silence, il faut néanmoins noter l'article publié dans le *Monde* du 26 octobre 2002 par Sylvain Cypel sous le titre « La sale rumeur contre Enderlin ». Celui-ci serait « depuis des mois, victime d'une cabale qui vise à le discréditer, à le présenter comme un "manipulateur de l'information" ». Il y parle de la « mort en direct » de l'enfant « sous les balles israéliennes » et d'une « une campagne pour démontrer que l'enfant a pu tomber sous une balle palestinienne ». Cabale, chasse aux sorcières... Cette appréciation fait long feu beaucoup s'en tenant, après la conférence de presse d'Arlette Chabot, à la version de Charles Enderlin. C'est le cas de l'article de *Télérama* cité plus haut. L'*Humanité* titre le 22 novembre 2004 : « Pour mettre fin à la rumeur ». Après avoir hésité entre doute et défense, le *Monde* revient à sa ligne de 2002 et publie d'abord le 24 une lettre de Charles Enderlin, puis le 30 un reportage signé Catherine Simon sur le journaliste « chroniqueur averti du Proche-Orient » où il est déclaré « la cible d'une campagne de dénigrement d'une violence inédite ».

Le 27 novembre 2004, c'est Marianne qui parle de « chasse aux sorcières ». L'article, signé Simon Marty, évoque des menaces de mort contre Charles Enderlin et sa famille.

Politis du 25 novembre, veut « en finir avec la sale rumeur (que Denis Jeambar, directeur de la rédaction de *l'Express*, et Daniel Leconte, journaliste à Arte, s'apprêtaient à relayer), Arlette Chabot, directrice de l'information à France 2, a tenu une conférence de presse le 18 novembre. ». (Sur le rôle de Denis Jeambar et Daniel Leconte, les avis divergent.). Et pour le journal d'extrême gauche, cette « rumeur » n'a qu'un but : « En tentant de discréditer un journaliste incontestable, ils poursuivent une entreprise d'intimidation qui s'adresse à quiconque s'efforce de rendre compte honnêtement de ce conflit. ».

La condamnation de Philippe Karsenty pourtant ne suscite guère d'intérêt, pas plus que son appel. Le visionnage des rushes par le tribunal en novembre 2007 suscite-t-il la crainte d'un verdict plus favorable à la défense ? En tout cas le 24 avril 2008 (moins d'un mois avant l'annonce du verdict de la Cour d'appel), un reportage de Canal + reprend opportunément la théorie complotiste. Le magazine « Jeudi Investigation » annonce en effet à grand renfort de publicité dans les rubriques spécialisées des journaux un numéro intitulé « Rumeurs, intox : les nouvelles guerres de l'info », qui traitera des attentats du 11 septembre 2001... et de la mort de Mohamed al-Dura. Dans la présentation, une Vérité incontestable – représentée là par Charles Enderlin – est opposée à des « imposteurs menant une campagne haineuse ». Description reprise comme une évidence par l'ensemble des chroniqueurs télévisions comme Vincent Hugué qui dans *l'Express* parle d'un « documentaire d'utilité publique » ou Isabelle Girard qui fait de ce seul sujet le centre de son article d'une page dans *TéléObs* du 19 avril 2008 et qui accompagne cet article de la photo mille fois vue du père et de l'enfant, avec cette légende : « Le 30 septembre 2000, France 2 diffuse un reportage de Charles Enderlin, montrant la mort d'un enfant palestinien victime des balles israéliennes. »

Même le verdict favorable à l'accusé ne parviendra pas à adoucir cette approche : Tout en voulant rester neutre, Alain Barluet et Stéphane Durand-Souffland dans le *Figaro* notent que « l'« affaire » est lancée, relayée, nourrie avec, souvent, des relents de « conspirationnisme », Jacques Dion va plus loin comme porte parole de la rédaction de *Marianne* sous le titre « L'affaire Enderlin, histoire d'un lynchage » : « En attendant les suites judiciaires de cette sinistre affaire (France 2 a décidé de se pourvoir en cassation), Marianne tient à réaffirmer sa solidarité pleine et entière avec Charles Enderlin. Il ne s'agit pas d'une quelconque forme de réflexe corporatiste, genre peu prisé dans les colonnes de Marianne. Il s'agit de dénoncer une forme de chasse aux sorcières menée contre un homme qui, pour reprendre la formule de Jules Renard, peut se regarder dans la glace sans être tenté de l'essuyer. Ceux qui traquent Enderlin, comme on traque un oiseau de proie, ne peuvent pas en faire autant. ». Et le 25 mai 2008, quand Pascale Robert-Diard dans le *Monde* va parler de « permis de douter », le *Monde diplomatique* sous la plume de Domi-

nique Vidal n'hésite pas à dénoncer, comme la pétition lancée dans le *Nouvel Observateur*, un « permis de diffamer ».

Le probe et les extrémistes

C'est ainsi qu'apparaissent les partenaires de la controverse dans le récit de la plupart des journaux. Ainsi *l'Humanité* du 22 novembre 2004 définit comme un « collectif juif d'extrême droite » les détracteurs de Charles Enderlin. *Marianne* du 27 novembre 2004 ajoute : « Une poignée d'extrémistes croyant de la sorte voler au secours de Tsahal ». Le ton est le même dans le journal d'extrême gauche *Politis* où Jean Claude Renard insiste le 25 novembre sur le « journaliste incontestable » qu'est Charles Enderlin et la « malhonnêteté intellectuelle » de ses contradicteur.

Responsable à l'époque d'une émission de critique des médias sur *France 5* et chroniqueur hebdomadaire dans *Libération*, où il ne traitera jamais de la question, Daniel Schneiderman choisit son blog pour parler de l'affaire Le 13 mars 2005 et se livrer à une défense ambiguë du correspondant de *France 2*. Il rappelle, on le verra plus loin, toutes les erreurs de Charles Enderlin. Ca ne l'empêche pas d'expliquer son refus de traiter l'affaire par le fait qu'il se refusait à accréditer la thèse qu'il « y avait quelque chose de louche », et de comparer les détracteurs d'Enderlin... à Faurisson²⁵.

Pour *Politis* du 25 novembre 2004, « l'armée israélienne tentait d'accréditer l'idée d'un tir en provenance des lignes palestiniennes ». Hervé Deguine dans la Revue *Médias*²⁶, dont le commentaire est postérieur au verdict de 2006, reprend l'idée : c'est l'armée israélienne qui selon lui « revient progressivement sur ses premières déclarations. Elle veut atténuer sa responsabilité et insinuer le doute. Elle y parvient sans difficulté. Car, lorsque l'on observe dans le détail la topographie des lieux et la répartition des combattants, il demeure une probabilité, certes infime, invraisemblable même dans ce contexte, que le tir qui a tué l'enfant soit d'origine palestinienne. ». Il accuse dès lors directement l'extrême droite israélienne et « les milieux extrémistes juifs parisiens ».

L'ensemble de son article joue sur la délégitimation des accusateurs, et s'il parle de l'article de Leconte et Jeambar, il oublie de mentionner les incohérences qu'ils relèvent entre les affirmations d'Enderlin et les rushs. En septembre 2008, le même Hervé Deguine publie un nouvel article pour fustiger les demandes du Crif d'une commission d'enquête. Selon lui, aucun élément nouveau ne le permet. Il n'a pas remarqué le verdict du procès en appel.

Information et Vérité

Et puisque la polémique oppose des « probes » et des « extrémistes », quel est

donc le statut de la Vérité dans ce débat ? Tous ne vont pas aussi loin que cet internaute – troublé au point d’avoir vu des images inexistantes dans son compte rendu du procès sur un blog hébergé par le Monde : « *Quel spectacle vomitif que de le voir remettre en cause la blessure dont à été victime le père de Mohamed Al dura ce jour ou son fils est mort dans ses bras et nous montrer, probablement avec excitation, des heures durant des rushes de l’agonie de l’enfant et des photos de celui-ci ou il a le visage recouvert de sang.* »²⁷

Ou encore que ce journaliste belge qui en septembre 2006, dans *Libération*²⁸ accumulait les erreurs dans sa réponse au seul mot concernant l’affaire dans une tribune de Shmuel Trigano concernant la manipulation des médias : « *Je vous enjoins, M. Trigano, d’appeler France 2 et de leur demander de pouvoir visionner l’entièreté de la cassette filmée par leur cameraman Talal Jalouni, à Netzarim, lors de la mort de Mohammed al-Dura. Les quatorze minutes de cette vidéo sont absolument insoutenables ; je suis à votre disposition pour vous montrer les photos et des plans des lieux (détruits quelques jours plus tard par l’IDF...).* »

Par contre la formule de Charles Enderlin « *pour moi, l’image correspondait à la réalité de la situation non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie* » trouve de nombreux échos parmi ses défenseurs. Ainsi Jean Claude Renard de *Politis* affirme en 2004 « *Ce n’était certes pas le premier gamin palestinien tué²⁹, ni surtout le dernier* ». C’est la même conception du rapport entre journalisme et vérité que soutient en décembre 2007 Gideon Levy, journaliste à *Haaretz*³⁰, à qui la Revue *Médias* confie le commentaire sur l’affaire après le visionnage des rushes par le tribunal d’appel : « *Même si le directeur du bureau de presse du gouvernement, Danny Seaman, avait raison quand il affirme que les séquences tournées par Charles Enderlin, journaliste français expérimenté et fiable, étaient mises en scène, et même s’il parvenait à dégager la responsabilité d’Israël pour ce meurtre, que dirons-nous au sujet des autres enfants qui ont été tués ? (...) Al-Dura est devenu un symbole parce que chaque lutte a besoin d’un symbole pour représenter ses morts et ses héros anonymes. L’hypothèse selon laquelle les soldats israéliens postés au carrefour de Netzarim ont tué l’enfant blotti dans les bras de son père, il y a exactement sept ans, est la plus vraisemblable* ». Et là il met en application sa conception de la vérité : « *À notre connaissance, pas un seul cas où des Palestiniens tirant sur des soldats israéliens auraient touché un enfant palestinien n’est connu à ce jour* ».³¹ Pour reprendre :

Et même s’il devait y avoir un doute sur ce cas précis, il n’y en a aucun sur le fait que l’armée israélienne a tué et continue de tuer des enfants. C’est pourquoi cette focalisation sur « qui a tué Mohammed al-Dura », question qui ne sera jamais résolue, n’est rien d’autre qu’une tempête dans un verre d’eau putride. »

Une autre conception du rapport entre journalisme et vérité est celle de Daniel Schneiderman :

« Les rushes de Talal Abu Rameh, ces rushes dans lesquels éclaterait la malhonnêteté d'Enderlin, nous les détenons depuis le début, à Arrêt sur images. Charles Enderlin nous les a fait parvenir dès que nous les lui avons demandés. Nous les avons visionnés, et re-visionnés. En conscience, plusieurs générations successives d'enquêteurs et d'enquêtrices d'Arrêt sur images ont conclu... qu'on ne pouvait rien en conclure sur la mort de l'enfant. Tel combattant palestinien surjoue-t-il sa souffrance devant la caméra, comme cela s'est passé ailleurs (nous ne sommes pas des anges. Nous savons que l'image est une des armes les plus efficaces des Palestiniens. Nous avons plusieurs fois démonté ce système dans l'émission) ? Peut-être. Peut-être pas. Mais sur la mort de l'enfant, rien. »

Est-ce que en soi ce « rien » n'est pas une mise en cause de la précipitation de Charles Enderlin ? Mais c'est sa conclusion qui laisse pantois :

« Sans doute la défense d'Enderlin face aux attaques est-elle maladroite. Sans doute, dans l'affolement du début de la controverse, n'aurait-il pas dû dire qu'il avait évité de montrer « l'agonie de l'enfant » (citation qu'on lui ressort aujourd'hui en boucle), puisqu'aucune image d'agonie proprement dite ne figure dans les rushes, Abu Rameh expliquant qu'il a dû s'arrêter de filmer dans les « moments creux » (horrible expression) de la longue fusillade, pour économiser la batterie de sa caméra. (...) Sans doute, dernièrement encore dans *Le Figaro* (27 janvier 2005), a-t-il été mal inspiré d'argumenter que « pour moi, l'image correspondait à la réalité de la situation, non seulement à Gaza mais aussi en Cisjordanie. L'armée israélienne ripostait au soulèvement palestinien par l'utilisation massive de tirs à balles réelles ».

On ne demande pas à une image d'information de « correspondre à la réalité d'une situation ». On lui demande de refléter le plus honnêtement possible la réalité particulière, ponctuelle, microscopique, qu'elle prétend montrer. Mais la rigidité intellectuelle de Charles Enderlin n'est, dans cette affaire, que secondaire. Oui, il est toujours resté sur sa position. Mais si l'on devait sanctionner un journaliste pour raison d'orgueil, il ne resterait plus grand monde dans la profession. Enderlin a toujours fait écho aux positions différentes de la sienne. A contrecœur et la rage au ventre peut-être, mais il l'a fait. Et au fond, la seule question qui importe est celle-ci : les téléspectateurs de France 2, au total, ont-ils été correctement informés ? Pour ma part, je pense que oui. »

La présentation de l'émission d'Elisabeth Lévy consacrée à « l'affaire » sur le site de France Culture pose la question : « Alors, une image qui parle ? Sans doute. Mais peut-être dit-elle à chacun ce qu'il veut entendre ou ce qu'il croit savoir. Peut-être que, contrairement à Saint Thomas, nous voyons ce que nous croyons. Si une image parle, elle peut aussi mentir. Même quand il n'y a pas de menteur. »

En fait, la question qui n'a jamais été posée dans ce débat me semble-t-il est celle non seulement du rôle des médias dans la construction du récit d'un événement, mais encore comment ce récit, produit par des médias si présents aujourd'hui, peut

influencer le cours de l'histoire. Quelle est la responsabilité des journalistes en tant que pourvoyeurs de récits mais aussi acteurs de l'histoire ? Quel rôle jouent les médias (et singulièrement la télévision et ses caméras) sur le cours des événements du monde ? Cette affaire par ses conséquences lourdes qui sont difficiles à apprécier aurait pu être l'occasion – si elle avait été traitée avec plus de sérieux et moins de parti pris idéologique ou corporatif – de poser la question.

notes

1. AFP 16 décembre 2007, information relayée sur le site de l'ASSMP <http://www.assmp.org/spip.php?article185>.
2. AFP/05 janvier 2009 19 h 37, <http://www.romandie.com/infos/news2/090105183714.ssx0dgij.asp>
3. Stephane Hessel, « Ce Soir ou Jamais », *France 3*, 8 janvier 2009.
4. <http://www.mohamed-sifaoui.com/article-26644084.html> : « Aux promeneurs du samedi et à leurs copains d'une certaine gauche ».
5. Selon la lettre ouverte de A.B.Yehoshua à Gideon Levy publiée dans *Haaretz* du 16 janvier (<http://www.haaretz.com/hasen/spages/1055977.html>) : "The doleful thought sometimes crosses my mind that it is not the children of Gaza or of Israel that you are pining for, but only for your own private conscience".
6. Lire l'excellent article de Pierre André Taguieff, « L'affaire al-Dura ou le renforcement des stéréotypes antijuifs... » dans la Revue *Le Meilleur des mondes* de septembre 2008, diffusé aussi sur le site de la Revue : http://www.lemeilleurdesmondes.org/A_chaud_Pierre-Andre-Taguieff-affaire-al-Dura-ou-le-renforcement-des-stereotypes-an.htm.
7. Documentaire de 2003. Aujourd'hui distribué en DVD par Wild Side.
8. <http://teleobs.nouvelobs.com/rubriques/focus/articles/gaza-france-2-une-erreur-bete-arlette-cha-bot>., Propos recueillis le 6 janvier par Charlotte Clidi.
9. Si on en croit Métula News Agency, un autre caméraman, lui aussi palestinien, lui aussi présent à Netzarim, et juste à côté du père et de l'enfant aurait témoigné, devant la commission de l'armée, n'avoir pas vu les tirs vers l'enfant et son père !
10. Commandant la région Sud, et donc les soldats qui se trouvaient dans la position israélienne le jour de la mort du petit Mohammed
11. « Qui a tué Mohammed al-Dura ? », diffusé à la fin de mars 2002 sur la chaîne allemande ARD et disponible en DVD depuis l'automne 2004 (« Contre-Champs », n° 6, septembre 2004)
12. *Contre-expertise d'une mise en scène*, Paris, 2003, Éditions Raphaël
13. « 22-11-2004 France 2 : Arlette Chabot et Charles Enderlin doivent être démis de leurs fonctions immédiatement », <http://www.m-r.fr/actualite.php?id=1156>.
14. Repris par *l'Humanité* du 22 novembre. En fait Charles Enderlin a toujours prétendu contre

toute vérité que l'armée israélienne n'a jamais contesté l'origine des tirs.

15. *Télérama* n° 2863 du 19 novembre 2004 "France 2, accusée d'avoir falsifié un reportage à Gaza, en 2000. Le fameux document sur la mort du petit Mohamad el-Dirah [Al-Dura] serait bidon ? Difficile à croire"

16. Nicolas Delesalle, avec Marc Belpois, *Télérama* n° 28639 novembre 2004

17. Conseiller à la présidence de la chaîne et ancien médiateur de l'information.

18. <http://www.cnsnews.com/public/static.aspx?PageID=20>. L'article n'est plus en ligne aujourd'hui.

19. Grand reporter au service étranger de France 2 et vice-président de la Société des Journalistes de France 2. http://www.lemeilleurdesmondes.org/A_chaud_Gerard-GRIZBEC-Affaire-al-Dura-Charles-Enderlin-Arlette-Chabot-Taguieff-Palestine.htm

20. « L'affaire al-Dura ou le renforcement des stéréotypes antijuifs. » *Le Meilleur des mondes*, sept. 2008, http://www.lemeilleurdesmondes.org/A_chaud_Pierre-Andre-Taguieff-affaire-al-Dura-ou-le-renforcement-des-stereotypes-an.htm.

21. Dépêche du 14 novembre 2007

22. En fait, ce n'est pas les images brutes qui ont circulé, mais le découpage fait pour les besoins du reportage, avec son commentaire. D'autres témoignages affirment d'ailleurs : « Les images sont mises gratuitement à disposition des agences de presse Reuters et Associated Press : comment pourrait-on vendre et gagner de l'argent avec un tel document ? ».

23. RCJ, 1^{er} février 2005.

24. Patrick Saint-Paul n'est pas le seul à accommoder les dates, certains situent même l'événement en 2001. Façon d'accréditer la réponse de Charles Enderlin à Denis Jeambar et Daniel Leconte selon laquelle cela correspondait à ce qui se passait à l'époque ? De même certains disent 3 jours après le début de l'Intifada, alors que la plupart des chronologies situent ce début le 29, et que Mohamed est l'un des premiers morts de cette Intifada, ce qui remet sérieusement en cause l'affirmation de Charles Enderlin.

25. World Editors forum, 13 janvier 2005.

26. http://www.bigbangblog.net/article.php3?id_article=51

27. *Médias*, n° 11, décembre 2006, http://www.revue-medias.com/article.php3?id_article=288.

28. <http://palestine.blog.lemonde.fr/2008/02/29/petit-compte-rendu-du-proces-karsenti-charles-enderlin-france-2/>

29. *Libération*, 5 septembre 2006, « Une manipulation fantasmée », Bruno Stevens. Réponse à Shmuel Trigano, « Guerre, mensonges et video », *Libération* 31 août 2006.

30. En fait c'est le premier enfant tué – et presque le premier mort – de cette Intifada.

31. Dont les articles sont connus pour leur virulence anti-israélienne.

32. En fait le nombre des enfants palestiniens tués par des tirs amis ou dans le cadre de combats inter-palestiniens se compte par dizaines.